

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

---

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## **Délibération 2022-125 du 4 octobre 2022.**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 4 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

Mm Y. RICHEZ, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, O. HOUPLAIN, J.P. LORENT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,  
M. J. P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER.

### **Objet : Service Enfance - Appel à projets départemental « Plan Mercredi 2022 ».**

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que le service enfance éducation adhère au dispositif « Plan Mercredi » mis en œuvre par le ministère de l'Education Nationale depuis l'exercice 2018 (délibération 2018-145 du 27 novembre 2018).

Monsieur le Président rappelle que ce dispositif vise à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de nouvelles activités de loisirs le mercredi. Le label « Plan Mercredi » garantit, pour les familles, des activités variées de qualité tout en permettant une continuité éducative. Depuis 2018, de nouvelles activités ont pu être proposées aux enfants grâce à la création et l'utilisation de malles pédagogiques : sport, initiation cirque, jeux de société, activités culinaires, initiation au code de la route, yoga, émotions, découverte de l'anglais...

Monsieur le Président précise que jusqu'à ce jour les arts et la culture en général restaient des sujets difficiles d'accès notamment en milieu rural contrairement aux disciplines sportives qui restent relativement présentes grâce à un tissu associatif plus riche et étoffé. Par ailleurs, Monsieur le Président souligne qu'il est de plus en plus compliqué de recruter des animateurs qualifiés sur les temps périscolaires. Il faut une certaine connaissance spécifique pour transmettre ou initier des notions de danse, de théâtre ou de musique. Les animateurs des accueils collectifs de mineurs sont rarement formés à ces disciplines.

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que l'intercommunalité a souhaité développer des actions visant à sensibiliser les enfants dans les domaines des arts, des spectacles vivants et du développement durable au titre de la convention territoriale globalisée qui lie l'intercommunalité à la Caisse d'allocations Familiales du Pas de Calais.

Monsieur le Président expose ensuite que le service enfance éducation de l'intercommunalité a souhaité répondre à l'appel à projets départemental « Plan Mercredi 2022 » en rendant accessible, dans le cadre du Plan Mercredi, la pratique des Arts et plus généralement l'accès à la Culture aux enfants des accueils collectifs de mineurs de l'intercommunalité tout éveillant les consciences écologiques et éco-citoyennes au titre de l'appel à projets lancé, pour l'année 2022-2023, par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur le Président indique que la réponse portée par l'intercommunalité dans le cadre de cet appel à projet répond aux objectifs pédagogiques fixés dans le PEDT intercommunal tels que « développer les loisirs comme mode de découverte et d'apprentissage », « placer l'enfant au centre des intentions éducatives » ..., mais également aux axes 1, 2, 3 et 4 de la charte qualité des mercredis. Ce projet s'adressera à l'ensemble des enfants inscrits sur les accueils périscolaires du mercredi tout au long de l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur le président détaille les actions envisagées :

- La mise en place d'ateliers chorégraphiques à destination des moins de 6 ans et des plus de 6 ans réalisés par des professionnels avec une représentation finale en novembre décembre 2022.
- L'initiation au théâtre avec la création de saynètes pour les 6-13 ans, ateliers marionnettes pour les 3- 6 ans en janvier février 2023.
- L'organisation d'ateliers arts visuels écologiques à destination des 3- 5 ans et des 6-13 ans avec le CPIE Villes de l'Artois et artistes locaux en mars avril 2023.
- Diffusion d'un spectacle à destination des 3-13 ans sur une ou plusieurs thématiques environnementales et organisation d'une expo-spectacle à destination des familles et partenaires en juin 2023.

Monsieur le Président précise enfin que ce projet a été estimé à un montant prévisionnel de dépenses de 7000€ pour lequel l'intercommunalité sollicite une aide de 4000€ de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale dans le cadre de l'appel à projets et une aide de 2000€ de la MSA dans le cadre du projet Grandir en milieu rural.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet présenté dans le cadre du Plan Mercredi pour l'année 2022-2023 ;
- de solliciter l'aide financière de la mutualité sociale agricole au titre du projet « Grandir en milieu rural »

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.  
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

